

Article 1 - Organisateur du jeu

Lydec, dont le Siège social se situe au 48, boulevard Mohamed Diouri - Casablanca immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro N° 80617- organise un appel à participation du 15 au 30 juin 2017 pour un jeu-concours intitulé «Bayti Bay'ati » qui se déroulera du 10 juillet au 20 octobre 2017.

Lydec se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent règlement.

Article 2 – Conditions de participation

Ce jeu-concours est ouvert à tous type de foyers (célibataires, colocataires, couples, familles avec enfants et familles nombreuses...) résidant sur le territoire du Grand Casablanca et raccordés à l'eau et à l'électricité par Lydec à **usage domestique**, à l'exception :

- des collaborateurs de l'organisateur ;
- de toute personne ayant participé à l'élaboration ou à la mise en place du jeu-concours.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées.

Article 3 – Modalités de participation

L'inscription au jeu-concours s'effectue durant la période de l'appel à participation lancé par l'organisateur, en remplissant le formulaire de participation qui sera distribué gratuitement dans les agences Lydec (sauf dans les agences Errahma, Lahraouiyine et Tit Mellil qui sont des agences situées dans des zones où Lydec ne distribue l'eau et non l'électricité) et auprès des associations de quartiers partenaires de l'opération. Le formulaire de participation est également disponible en ligne à partir du site internet de Lydec (www.lydec.ma), du blog « Lydec & Vous » (blog.lydec.ma) et de la page Facebook de Lydec.

L'inscription est limitée à un seul formulaire par participant (même nom, même référence client, même adresse) sur la durée de l'appel à participation au jeu-concours.

Toute personne qui s'inscrit est responsable de la présence et de la pertinence des informations de contact renseignés dans le formulaire de participation qui permettraient à Lydec de les exploiter pour contacter le participant sélectionné.

Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant.

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Article 4 : Déroulement du jeu

1. Lydec lance, du 15 au 30 juin 2017, un appel à participation au jeu-concours. Les clients souhaitant participer au jeu-concours Bayti Bay'ati s'inscriront à travers le formulaire de participation disponible dans les agences Lydec ou en ligne.
2. A l'issue de la période d'appel à participation, 20 foyers seront sélectionnés par Lydec pour participer au jeu-concours selon les critères suivants :
 - la situation géographique de leur domicile ;
 - le nombre de personnes habitant le foyer ;
 - la typologie du domicile ;
 - l'ancienneté de l'abonnement Lydec au nom du participant dans le logement (avec un minimum d'un an requis)...

Et ce afin de garantir la représentativité de tous les clients de Lydec.

3. Les 20 foyers sélectionnés recevront une visite à domicile d'une équipe Lydec qui effectuera un relevé des consommations, un état des lieux des installations, une analyse des habitudes de consommation, et qui délivrera des conseils afin de mieux maîtriser les consommations d'eau et d'électricité. Le jeu-concours se déroulera sur la période du 10 juillet au 20 octobre 2017.
4. A mi-parcours du jeu-concours (fin août / début septembre), un point d'étape sera réalisé au domicile de chaque foyer participant par l'équipe Lydec afin de suivre l'évolution des consommations, de répondre aux questions des participants et de délivrer des conseils supplémentaires si nécessaire.
5. Des visites de la Station d'épuration de Médiouna (et de son espace expérimental d'agriculture urbaine) ainsi que de la station de prétraitement « Eaucéan » de Sidi Bernoussi (et de sa galerie pédagogique) seront organisées par Lydec au mois de septembre au profit des participants au jeu-concours afin de les sensibiliser au grand cycle de l'eau et à la préservation de l'environnement.
6. A la fin de la période du jeu-concours, une analyse de l'évolution des consommations par rapport au début du jeu sera effectuée afin de désigner les gagnants.

Le planning des étapes du jeu-concours est annexé au présent règlement (Annexe 1)

Article 5 – Désignation des gagnants et dotations

Un jury, composé de représentants de Lydec et d'experts membres du comité changement climatique de Lydec, désignera les 3 foyers gagnants ayant effectué la meilleure progression dans la maîtrise des consommations.

Les 3 foyers gagnants du jeu-concours se verront offrir un appareil électroménager de classe A par foyer, remis lors d'une cérémonie officielle qui se tiendra le 10 novembre 2017 :

- 1^{er} lot : un lave-vaisselle
- 2^{ème} lot : un réfrigérateur
- 3^{ème} lot : un lave-linge

Chacun des 20 foyers sélectionnés et ayant participé au jeu-concours se verra remettre les lots suivants :

- 10 ampoules à basse consommation ;
- 3 économiseurs d'eau pour les robinets ;
- 1 kit pédagogique pour enfants.

Par ailleurs, les 3 foyers gagnants participeront à la réalisation de capsules de sensibilisation en faveur de la réduction des gaspillages dans lesquelles ils apporteront leur témoignage et qui seront diffusés sur le site web et les réseaux sociaux de Lydec.

Article 6 – Identification des gagnants et élimination de la participation

Lydec vérifie l'identité des participants et toutes les informations figurant sur le formulaire de participation. Les participations dont le formulaire ne sera pas entièrement rempli et/ou comportant des coordonnées incomplètes ou fausses ne seront pas prises en considération et entraînent l'élimination de la participation.

De même, le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Article 7 – Protection des données à caractère personnel

Il est rappelé que les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, adresse électronique...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des lots. Ces informations sont destinées à Lydec, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant la livraison des lots.

Les foyers sélectionnés pour participer au jeu-concours et les foyers gagnants acceptent et autorisent Lydec et le groupe SUEZ à utiliser gratuitement les photographies réalisées ou les vidéos enregistrées lors de l'inscription ou du déroulement de l'opération, sans limitation de durée, pour toute action de communication interne ou externe de la société, tant au Maroc que dans le reste du monde, sur tout support, sous forme de reproduction papier ou de représentation électronique, (édition, web et réseaux sociaux..) sans que cela ne confère aux participants une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur dotation (voir article 5 ci-dessus).

Conformément à la loi la loi 09-08 sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel les participants disposent d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification au traitement des données personnelles recueillies dans le cadre du présent jeu.

Pour cela, il suffit d'en faire la demande :

- Par voie postale : Lydec - 48 rue Mohamed Diouri, Casablanca
- Par téléphone : Centre de Relation Clientèle au 05 22 31 20 20
- Par courriel : contact@lydec.co.ma

Article 8 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé auprès de Maître RAKAA AMMOR, huissier de justice à sis au 56 rue Farhat Hachad à Casablanca.

Annexe 1 - Les grandes étapes du jeu-concours

	Juillet		Août					Septembre				Octobre													
	Jeu	Ven	Lun		Mar	Mer	Jeu	Ven	Lun		Mar	Mer	Jeu	Ven	Lun		Mar	Mer	Jeu	Ven					
	15	16	19	20	21	22	23	26	27	28	29	30	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	
Lancement de l'appel à participation																									
Sélection des 20 foyers																									
Réunion avec les participants																									
Challenge																									
Visites STEP / SAP																									
Point d'étape à mi-parcours																									
Fin du challenge / Relevé des consommations																									
Sélection des 3 foyers gagnants																									
Remise des prix																									